

# Mode d'emploi pour produits de protection auditive EN 352



## Capsules de protection auditive

- 1 Placer les capsules de telle manière que l'étrier repose sur la tête et que les coquilles recouvrent les oreilles.
  - 2 Ajuster les coquilles en les faisant coulisser sur l'étrier jusqu'à ce qu'elles recouvrent entièrement l'oreille.
- Les capsules doivent être portées, ajustées et entretenues conformément au mode d'emploi.
- Porter les capsules en permanence dans un environnement bruyant.
- Vérifier régulièrement la bonne aptitude pratique des capsules.
- Nettoyer les capsules exclusivement avec du savon et de l'eau chaude.
- Avec le temps, les capsules et tout spécialement les coussinets peuvent s'user; il convient donc de vérifier fréquemment les signes de rupture ou de fissuration.
- Remplacer immédiatement des coussinets endommagés. Des coussinets de rechange sont disponibles. Pour remplacer les coussinets, retirer simplement les anciens et mettre les nouveaux en place.
- Avant et après usage, conserver au frais et au sec.
- Ce produit peut être abîmé par certaines substances chimiques. S'adresser au fabricant pour obtenir de plus amples renseignements.
- Si ces recommandations ne sont pas respectées, l'efficacité protectrice des capsules peut être considérablement affectée.
- Autres informations directement par votre fournisseur.

## Tampons auditifs

- Contrôler la position correcte conformément au mode d'emploi du fabricant et choisir au besoin une autre grandeur.
- Avec du bruit en arrière-fond (moins de 80 dB (A)), vérifier que les tampons auditifs assurent une bonne protection et ne présentent pas de fuites.
- Porter les tampons auditifs en permanence dans un environnement bruyant.
- Vérifier régulièrement la bonne aptitude pratique des tampons auditifs.
- Nettoyer les tampons auditifs exclusivement avec du savon et de l'eau chaude, puis les sécher à l'air.
- Avant et après usage, conserver au frais et au sec.
- Ce produit peut être abîmé par certaines substances chimiques. S'adresser au fabricant pour obtenir de plus amples renseignements.
- Si ces recommandations ne sont pas respectées, l'efficacité protectrice des tampons auditifs peut être considérablement affectée.
- Autres informations directement par votre fournisseur.

## Importance des valeurs isolantes indiquées

<b>H = High</b>	Valeur moyenne (dB) pour hautes fréquences
<b>M = Medium</b>	Valeur moyenne (dB) pour moyennes fréquences
<b>L = Low</b>	Valeur moyenne (dB) pour basses fréquences
<b>SNR</b>	Valeur moyenne (dB) pour toute la gamme des fréquences

## Directives SUVA

Par analogie aux normes internationales la SUVA définit ainsi les valeurs limites des nuisances sonores: En cas de nuisances sonores de 85 dB(A) et plus, ainsi que lors de valeurs extrêmes de plus de 140 dB(A), l'employeur doit mettre à disposition des protections de l'ouïe. Le port de protections de l'ouïe est obligatoire sur les places de travail avec des immissions de bruit de 85 dB(A) et plus, ainsi que de bruits impulsifs de 140 dB(A) avec une charge totale d'énergie sonore pendant 1 heure supérieure à 125 dB(A). Dans les cas limite entre 85-87 dB(A) ainsi que dans les cas extrêmes de plus de 140 dB(A) il faut recommander au personnel le port de protections de l'ouïe.